

La boîte aux lettres des abonnés

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **80 (1953)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-228428>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La BOITE AUX LETTRES des abonnés

////////////////////////////////////

Nous avons reçu la lettre suivante de M. Ad. Decollogny, que nous nous empressons de publier :

Monsieur le Rédacteur,

Dans le dernier numéro du *Nouveau Conteur*, M. Viret dit n'avoir jamais entendu l'expression « repoussegnion » dans le canton de Vaud.

J'ai probablement quelques années de plus que lui, mais je me souviens de l'avoir entendu à maintes reprises par ma grand-mère, il y a plus de cinquante ans, à Cottens s. Morges — donc pas bien loin de Bière.

Il s'agissait bien d'un repas, en effet, très léger.

En parlant de repas, il me revient à la mémoire une expression qui revenait souvent sur ses lèvres, avec un petit air de dédain non dissimulé. Il s'agit de « tsertse-marendon » (orthographe réservée). Le marendon était le repas qui se prenait vers 4 heures de l'après-midi, consistant en café, agrémenté le dimanche par du beurre et de la confiture.

Il y avait, cela existait déjà à cette époque, des gens qui arrivaient toujours au moment précis où l'on prenait ce repas. — appelé plus tard le goûter — et naturellement étaient invités à le partager.

Et elle n'avait guère d'estime pour ces gens-là.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

MOTS CROISÉS

Résultats du concours d'août

Beaucoup de concurrents, douze élus tout juste, car la définition « Trahit » a fait dérailler certains esprits qui répondirent « dam-

na »... En termes policiers, si à la mode, « donner » quelqu'un c'est bien... le trahir (donc « trahit » = « donna » !)

« Un peintre qui y allait carrément dans l'exécution » est pour plusieurs concurrents « Cabanel », c'est « Cubiste » la réponse juste à la définition... Diable, on peut le dire qu'ils y allaient carrément dans l'exécution de leurs tableaux les cubistes ! Souvenez-vous, car le cubisme a depuis longtemps passé de mode...

Et voici, comme à l'accoutumée, le poème mensuel de Mme Matter, qui a donné « Sue » pour « Apprécié par ceux qui font fi des effets » : « Eté »... Est-ce qu'à faire des poèmes on « sue » tant que cela ?...

*Très bien la DEFENSE ELASTIQUE,
Le GOGO n'est vraiment pas mal,
Pour l'ARTICLE DE FOND, je tique.
Excellent cet AIR MATINAL*

*Sur L'INSTRUMENT DU TEMPS PASSE
Notre esprit a dû faire escale...
La GUIGNE nous a courroucés,
Mais, AU CHANT DU DEPART, je râle...*

Voici la liste des douze élus :

*Perrette, Juste-Olivier, Lausanne.
Mme Juliette Joos, Lausanne.
Mme Henchoz-Favre, Château-d'Oex.
Mme Aug. Corbaz, Gingins.
M. H. Gruaz, 189, rue Ordener, Paris 18^e.
M. Alfred Magnin, Montreux.
Mme B. Descoullayes, Chavannes-Renens.
M. Rodolphe Gross, Lausanne.
Mme M. Conod, Rolle-Gare.
M. E. Mottier, Leysin.
M. Claude Pahud, Lucens.
Mme Alice Capt, Lausanne.*

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort et qui auront envoyé, d'ici au 30 septembre, une « grille » conforme à la « grille originale » à l'Imprimerie Bron, Pré-du-Marché 11, Lausanne.

Les lauréats gagnants de nos concours et qui ont droit à un abonnement transmissible, voudront bien avertir la personne de leur choix qu'ils abonnent, certaines d'entre elles refusant le *Conteur* après l'envoi de un ou deux numéros.